

POLITIQUE CONDUITE DE VEHICULE

Cette politique a pour objectif de prévenir tout accident et incident lié à la circulation et qui pourrait engendrer, des pertes humaines pour le personnel de la société mais aussi au niveau de la communauté au regard des activités de l'Entreprise, et/ ou des dommages matériels.

La présente politique s'applique à tous les employés de Towerco of Africa Madagascar et de ses contractants.

La Direction de Towerco of Africa Madagascar :

- Interdit la conduite de véhicule si le conducteur a consommé de l'alcool ou de drogue.
 - Interdit la présence des passagers non autorisés dans les véhicules utilisés dans le cadre des déplacements professionnels pour le compte de l'Entreprise.
 - Interdit l'utilisation de cellulaire au volant.
 - Interdit la circulation de nuit sauf autorisation exceptionnelle de la part de la Direction.
 - Exige que tout conducteur ayant le droit de conduire doit avoir les compétences requises suivant l'exigence de la procédure de gestion de circulation.
 - Exige le respect du nombre de passagers mentionné dans la carte grise du véhicule et la charge maximale à transporter indiquée dans la carte grise.
 - Exige le port de la ceinture de sécurité pour le conducteur et les passagers dans tous les véhicules affrétés par Towerco of Africa Madagascar et ses contractants.
 - Exige la vérification HSES des véhicules par le conducteur avant chaque déplacement.
 - Exige le suivi de la maintenance préventive des véhicules par l'équipe logistique.
 - Exige le respect du code de la route Malagasy et les limitations de vitesses prescrites dans la procédure de gestion de la circulation.
 - Exige l'application des exigences stipulées dans la procédure de gestion de la circulation.
- Toute infraction à cette règle conduira à des mesures disciplinaires.

La Direction requiert l'engagement et la prise de responsabilité des parties suscitées pour assurer leur propre sécurité et celle des autres.

Les conducteurs seront sensibilisés sur les dangers et risques liés à la sécurité routière.

Antananarivo, le 13 février 2024


Gilles KUNTZ
Directeur Général